



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

## Commune d'ODRATZHEIM

### *Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL*

*Séance du 22 Février 2007*

*Convocation du 17 février 2007*

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres  
présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,  
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire  
Mme Marcelle WENDLING,  
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER,  
Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,  
Conseillers municipaux

Membres excusés:

#### ORDRE DU JOUR :

2. Approbation des PV du Conseil Municipal du 18 janvier 2007,
3. Approbation du Compte Administratif 2006,
4. Approbation du Compte de Gestion 2006,
5. Transformation d'un bâtiment en mairie,
  - 5.1. Attribution du Lot 11 : Menuiserie intérieure
  - 5.2. Mur mitoyen
6. Affaire de personnel,
  - 6.1. Création de poste
  - 6.2. Heures complémentaires,
7. Garantie d'emprunt partielle
8. Acceptation de chèque
9. Divers et communications.

En ouverture de séance Monsieur le Maire transmet les bons vœux pour leurs 60èmes anniversaires à l'adjointe Rose GROSJEAN et au conseiller municipal Florent HECKMANN.

#### **11/07. Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 janvier 2007 :**

Le procès verbal de la séance du 18 janvier 2007 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

## 12/07. Approbation du Compte Administratif 2006

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2006 de la commune.

Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit M. Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,  
Les membres présents :

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2006 qui accuse en :

|                       |                            |               |                     |
|-----------------------|----------------------------|---------------|---------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | Dépenses                   | 139 377, 33 € |                     |
|                       | Recettes                   | 196 584, 21 € |                     |
|                       | <b>Soit un Excédent de</b> |               | <b>57 206, 88 €</b> |

|                       |                            |               |                     |
|-----------------------|----------------------------|---------------|---------------------|
| <b>Investissement</b> | Dépenses                   | 152 600, 07 € |                     |
|                       | Recettes                   | 248 479, 67 € |                     |
|                       | <b>Soit un Excédent de</b> |               | <b>95 879, 60 €</b> |

Avec les reports de l'année 2006

|   |                                   |                      |                      |
|---|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Fonctionnement</b>                               | <b>Excédent 2005</b>              | <b>163 207, 08 €</b> |                      |
|   | <b>Excédent 2006</b>              | <b>57 206, 88 €</b>  |                      |
|   | <b>Soit un Excédent cumulé de</b> |                      | <b>220 413, 96 €</b> |
| <b>Investissement</b>                               | <b>Déficit 2005</b>               | <b>40 430, 63 €</b>  |                      |
|   | <b>Excédent 2006</b>              | <b>95 879, 60 €</b>  |                      |
|   | <b>Soit un Excédent cumulé de</b> |                      | <b>55 448, 97 €</b>  |
| <b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b> |                                   |                      | <b>275 862, 93 €</b> |

## 13/07. Approbation du Compte de Gestion 2006 :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2006 par le receveur Municipal,

Les membres présents, à l'unanimité :

- approuvent le Compte de Gestion 2006
- donnent décharge au Receveur Municipal Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune.

## 14/07. Transformation d'un bâtiment en mairie :

### 1. Attribution du Lot 11 : Menuiserie intérieure

Monsieur le maire rappelle que les travaux pour la transformation d'un bâtiment existant en mairie ont fait l'objet d'un avis d'appel d'offres dans la presse locale et sur internet et que lors de l'attribution des marchés, le Lot n°11 : menuiserie intérieure avait été déclaré infructueux.

Vu l'avis d'appel d'offres du 29 janvier 2007 concernant le lot menuiserie intérieure,

Vu l'analyse des soumissions des différentes entreprises,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- décide de l'attribution du lot 11 (menuiserie intérieure) concerné à l'entreprise MEDER pour un montant total de 33 520.85 € HT,
- autorise le maire à signer tous documents à intervenir.

## 2. Mur mitoyen

Vu la délibération n°78/06 du 30 novembre 2006 acceptant le principe de vente d'une bande de terrain de 1.50m le long de la propriété de Monsieur Gabriel WINTZ

Compte tenu que Monsieur Patrick GANTER est également intéressé par l'acquisition du fond de parcelle pour éviter un décrochement,

Vu le Procès-Verbal d'arpentage réalisé par Thierry CARBIENER, géomètre,

Vu la réponse du service des Domaines,

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- **décide de la vente des deux parcelles suivantes :**
  - Parcelle AB 2/33 d'une superficie de 0.23 are à Monsieur Gabriel WINTZ pour un montant total de 1840. - €
  - Parcelle AB 3/33 d'une superficie de 0.04 are à Monsieur Patrick GANTER pour un montant de 320. - €
- **précise que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs chacun pour ce qui le concerne**
- **autorise le maire à signer tous documents à intervenir**

## 15/07. Affaire de personnel :

### 1. Création de poste

Vu la lettre du 2 février 2007 de Monsieur Gabriel WINTZ annonçant sa démission avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2007 pour des raisons de santé,

Vu la réorganisation du service technique,

Après délibérations,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ou d'agent de maîtrise soit non titulaire, soit en Temps Non Complet**
- **charge le maire de déclarer la vacance de poste au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin**

### 2. Heures complémentaires

Vu les heures complémentaires réalisées par Madame Dominique GRANDIDIER au courant du mois de janvier 2007,

**Le conseil municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :**

- **décide d'octroyer un montant de 90.- € brut à Madame Dominique GRANDIDIER au titre des heures complémentaires sur son traitement du mois de mars 2007.**

## 16/07. Garantie d'emprunt partielle :

Vu la demande formulée par la Société Immobilière du Bas Rhin (S.I.B.A.R.),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°44/06 du 14 juin 2006,

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du code Civil,

**Entendu** les explications fournies par Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- *accorde sa garantie pour le remboursement de la somme 67 441,72 €uros représentant 59 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 114 308,00 €uros que LA SOCIETE IMMOBILIERE DU BAS-RHIN (SIBAR) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*
- *Ce prêt est destiné à financer une opération immobilière d'un logement situé rue de l'école à Odratzheim.*
  - Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par le Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :
    - Durée du préfinancement : de 3 mois à 6 mois
    - Échéances : annuelles
    - Durée de la période d'amortissement : 32 ans
    - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.75 %
    - Taux annuel de progressivité : 0.00 %
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement des contrats de prêt, si les taux du livret A et ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.
- *La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 6 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 32 ans, à hauteur de la somme de 67 441,72 €uros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme,*
- *Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,*
  - *S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,*
  - *Autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et l'emprunteur.*

### 17/07. Acceptation de chèque :

**Vu** le don d'un montant de 3 365,00 €uros du Conseil de Fabrique de l'église Ste Marguerite  
**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- *accepte le chèque d'un montant de 3 365,00 Euros,*
- *charge le maire d'établir le titre y correspondant.*

## 19/07. Divers et informations :

- Le Maire informe les conseillers qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** au nom de la commune sur la vente du terrain situé Section AE n°2/25 de 6,95 ares,
- Le **Plan de Prévention du Risque d'Inondation du bassin Versant de la Mossig** a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2007,
- Monsieur le Maire rend compte de la **réunion de la Communauté de Communes** du 7 février 2007. Le compte rendu de séance a été transmis à tous les conseillers.
- Dans le cadre de l'acquisition éventuelle d'une **parcelle située « Hinter der Hay »** de 14.25 ares et s'agissant d'une parcelle en zone inondable Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune proposera 182 € l'are pour la transaction.
- Suite à l'approbation du PLU les **promoteurs et aménageurs fonciers** se succèdent au secrétariat de mairie, Monsieur le Maire rend attentif les conseillers quant à une prise de position prochaine face à toutes ces candidatures.
- Dans le cadre du prochain budget primitif, la décision est prise d'aménager deux **chemins dans le vignoble** ainsi que celui menant au stade. Une participation financière sera demandée à l'Association foncière.
- Madame Rose GROSJEAN rend compte d'une invitation conviviale de la **Gendarmerie** de Wasselonne qui a informé les élus des interventions effectuées par leurs effectifs sur le canton.
- Le **prochain Conseil Municipal** aura lieu le Jeudi 22 mars 2007 à 20 heures à la bibliothèque. Il sera précédé de la séance du **Centre Communal d'Action Sociale** à 19h30.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire  
François JEHL